

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL279

présenté par
M. Lucas et M. Julien-Lafferrière

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES s'oppose à l'article 1er de ce projet de loi qui prévoit de conditionner l'octroi d'un titre de séjour pluriannuel à la maîtrise d'un niveau de langue. Cette disposition procède à une inversion de la logique de l'intégration qui est une finalité et non une condition pour sa propre réalisation.